

# Trouble cognitif

**Définition :** On appelle trouble cognitif, toute altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions cognitives résultant d'un dysfonctionnement cérébral.

Les fonctions cognitives représentent les processus cérébraux par lesquels l'être humain acquiert l'information, la traite, la manipule et s'en sert pour agir. Elles incluent le langage oral, la perception, l'attention, la mémoire...

**Le trouble cognitif apparait lorsque la personne présente :**

- des troubles Spécifiques du Langage Oral (TSLO) = **dysphasie**  
→ des difficultés dans l'acquisition du langage, soit au niveau de l'expression, soit au niveau de la compréhension.
- des Troubles Spécifiques du Langage Ecrit (TSLE) = **dyslexie, dysorthographe, dyscalculie**  
→ organisation déficiente au niveau de l'aire du langage, responsable de difficultés d'identification des lettres, syllabes, ou difficulté pour assimiler les règles orthographiques ou des troubles neuro-développementaux des apprentissages du nombre et des calculs
- des troubles du développement du geste et/ou des fonctions visuo-spatiales = **dyspraxie**  
→ une quasi absence de « mémoire des mouvements » : faire des gestes pourtant habituels est une nouveauté à chaque fois.
- des troubles des processus attentionnels et de fonctions exécutives = **troubles du déficit de l'attention, hyperactivité**  
→ pas de déficience intellectuelle, pas de trouble moteur, pas de pathologie psychique mais des difficultés à maintenir son attention et à s'organiser.
- des troubles de la communication et des interactions sociales = **troubles du spectre de l'autisme**  
→ impossibilité de ressentir ou prévoir les émotions ou les réactions d'autrui dans un contexte donné (manque d'empathie, défaut de « théorie de l'esprit »), manque de flexibilité, d'anticipation, défaut d'initiation (troubles des fonctions exécutives).

Source : Fédération Française des Dys.

# A qui s'adresser ?

## Les Associations de Parents :

- **DFD Pays de la Loire** (dyspraxie)  
[veroniquepacaud@orange.fr](mailto:veroniquepacaud@orange.fr), 06 73 41 22 36/07 81 35 85 27  
[dfd@dyspraxies.fr](http://dfd@dyspraxies.fr), tel : 01 84 16 08 09
- **APEPH72** (Haut Potentiel Intellectuel)  
[afehp72@gmail.com](mailto:afehp72@gmail.com), tel : 06 37 32 58 81 site [www.afehp.org](http://www.afehp.org)
- **Neurodiversité et inclusion** [amvbw@wanadoo.fr](mailto:amvbw@wanadoo.fr) 06 16 97 10 38
- **Hyper-Supers** (trouble de l'attention /hyperactivité)  
[www.tdah-france.fr](http://www.tdah-france.fr), tel : 01 82 28 66 55/02 43 82 22 22 (lundi, mardi 19-20 h et samedi 18 à 19 h)
- **Eclaircie Autisme Sarthe** (troubles du spectre de l'autisme)  
[eclaircieautisme72@wanadoo.fr](mailto:eclaircieautisme72@wanadoo.fr), tel : 02 43 87 43 66
- **AAD val de Loire** (Association Avenir Dysphasie)  
[b.helyan@wanadoo.fr](mailto:b.helyan@wanadoo.fr), tel : 06 82 19 70 00
- **ANAPEDYS** (Association Nationale d'Adultes et de Parents d'Enfants dyslexiques)  
[www.apedys.org](http://www.apedys.org), [apedys49@gmail.com](mailto:apedys49@gmail.com)
- **APEDA** (Association de Parents d'Enfants en Difficulté d'Apprentissage du langage écrit ou oral)  
[apeda.44@free.fr](mailto:apeda.44@free.fr), tel : 02 40 76 20 96 ou 02 40 49 14 59

## Glossaire :

- **PPRE** : Programme Personnalisé de Réussite Educative
- **PAP** : Plan d'Accompagnement Personnalisé, pour les troubles d'apprentissage, complété par une équipe de suivi éducative et les professionnels aidant l'enfant, puis validé par une commission médicale de l'Education Nationale.
- **PPS** : Projet Personnalisé de Scolarité, mis en place par l'équipe éducative pluridisciplinaire avec l'accord des parents, le compte rendu des décisions et le lien avec Sarthe Autonomie ex MDPH étant assuré par un enseignant référent spécialisé.
- **IEN** : Inspecteur de l'Education nationale
- **AESH** : Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap
- **Equipe éducative** : Elle comprend le Chef d'établissement, les enseignants, les parents concernés, le psychologue scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale, les personnes et les professionnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés.
- **Référent de scolarité** : Membre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), l'enseignant référent, est chargé de l'animation et de la coordination de l'ESS. Il assure la meilleure mise en œuvre possible du projet personnalisé de scolarisation (PPS) afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence et assure un lien permanent

Cette plaquette a été réalisée par la **FCPE 72**  
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques de la Sarthe,

Elle a été éditée grâce à l'aide de notre partenaire  
**MAE Solidarité 72 (Mutuelle Assurance de l'Education)**



Parents :  
et si votre **Enfant** avait des

**troubles des  
apprentissages?...**

**Comment l'aider?**

**Près de 20%** des enfants présentent **des difficultés scolaires. Les causes en sont multiples.** Parmi elles, **les troubles spécifiques des apprentissages** sont souvent ignorés : ils concerneraient **au moins 5 à 6% des enfants**, soit environ un enfant par classe.

Ce qui peut **alerter**

Et nous amène à **Réagir** :

**En collège / en lycée**, professeurs et/ou CPE vous répètent toujours la même chose :

- votre enfant est "discret", ou "trop agité", et/ou "peu concentré"
- ne tient pas en place, perturbe le cours
- **et/ou** ne peut retenir qu'une consigne à la fois
- **et/ou** présente une grande résistance au changement de lieu ou d'activité (se perd dans l'établissement)
- **et/ou** présente des difficultés à exprimer son avis, ses émotions, et notamment à l'écrit. S'isole

**En collège / en lycée**, les problèmes s'accroissent et se précisent :

- **la lecture** n'est pas fluide, l'enfant ne lit pas bien et ne désire pas lire devant ses camarades, difficultés à se repérer dans un texte long, à comprendre un texte...
- **l'écriture** est disproportionnée et laborieuse avec de nombreuses fautes d'orthographe, parfois illisibles, incompréhensibles, voire phonétique. Une "crispation" du poignet est parfois décrite, et souvent l'aspect peu soigné du travail rendu, travail inachevé régulièrement.

**Constatations des professeurs et documentaliste :**

- en mathématiques : impossibilité de retenir et réciter une suite numérique à l'envers, difficultés en géométrie.
- en langue : confusion dans les prononciations, dysorthographe
- en sport : difficultés aux jeux de ballon, et à l'équilibre corporel
- en arts plastiques : alerte sur les productions
- Impossibilité de ranger des livres par ordre alphabétique

**Attention** ces difficultés peuvent exister chez tout enfant pendant sa scolarité, du fait d'un état de fatigue passager par exemple, mais c'est la répétition et la durabilité de ces problèmes et surtout leur maintien sans cause apparente qui doit alerter...



# A qui s'adresser pour obtenir de l'Aide ? Ce circuit peut être modifié ou adapté en fonction des situations

